



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3927

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguët (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3927**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Cluster Lumière, association loi 1901 qui compte près de 130 adhérents, a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, de Philips France, du Comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville).

Le Cluster Lumière est l'unique Cluster en France qui se positionne sur la filière de l'éclairage. Il a pour objet de réunir et fédérer les compétences et savoir-faire locaux et régionaux dans ce domaine et de les diffuser à une échelle nationale.

a) - Objectifs

La filière de l'éclairage est actuellement marquée par une rupture technologique, avec l'apparition de l'éclairage électronique et l'utilisation en particulier des diodes électroluminescentes (LED). Ces nouveaux composants de l'éclairage introduisent la notion de pilotage de l'énergie permettant de procéder à des économies d'énergie substantielles.

Le Cluster Lumière poursuit différents objectifs, qui sont autant d'éléments d'appui pour la politique de développement que la Communauté urbaine de Lyon souhaite mettre en œuvre en matière de cleantechs :

- constituer un véritable moteur de développement économique et industriel local et régional pour les entreprises de la filière "éclairage",
- représenter le centre de référence national de l'éclairage en matière d'innovation, de technologie, de compétences et d'industrialisation,
- fédérer les acteurs de la filière "éclairage" autour de projets d'innovation, de recherche et développement et de démonstration afin de reconsidérer la notion d'éclairage.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-3073 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit du Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2012.

Fin 2012, le Cluster compte 154 adhérents, soit une augmentation des membres de près de 20 %. Le plan d'actions 2012 s'est traduit par :

- l'animation de plus de 10 réunions groupes projets collaboratifs qui ont donné lieu à des journées nationales thématiques ("l'éclairage pour les points de vente", "l'éclairage de la ville"), à des démonstrateurs ("Tendance Presqu'île" : éclairage public des commerces à Lyon), à des projets de développement de produits en partenariat avec des laboratoires et petites et moyennes entreprises (PME) ("Lumin'Art"),
- l'accompagnement de 2 projets collaboratifs de démonstration concernant l'éclairage industriel (usine) et tertiaire, la réalisation de 15 prestations de mesure et d'essais,
- la mise en place d'un comité de pilotage pour la création et le développement d'un "Mastère en éclairage urbain" piloté par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et qui sera opérationnel dès la rentrée 2013,
- l'organisation de 6 conférences techniques autour de l'innovation LED avec en moyenne 25 participants par conférence,
- la mise en service de Plateforme d'innovation au service de l'éclairage (PISEO), labellisée dans le cadre du programme d'investissement d'avenir,
- l'envoi de 18 numéros de "flash infos" permettant de diffuser les informations de veille technique, les actualités économique et réglementaire de la filière éclairage,
- l'organisation de 3 soirées du Cluster, la mise à jour du site internet, la diffusion de 11 newsletters,
- la participation aux salons Equip'Mag, Capurba et In Light expo du 5 au 7 juin 2012 (6 000 visiteurs), l'implication du Cluster dans le Forum LED des 21 et 22 novembre 2012 réunissant près de 304 congressistes et plus de 2 600 visiteurs, la participation au Village des partenaires de la Fête des Lumières.

Par ailleurs, le Cluster Lumière a porté en 2012 une étude de faisabilité autour du projet "Technopôle de la lumière". Ce projet vise à rassembler sur un même site géographique des industriels, des centres techniques, des laboratoires et l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière éclairage. L'étude a confirmé la pertinence et le Cluster a renforcé son équipe d'animation pour approfondir le positionnement et mobiliser les partenaires.

c) - Bilan

Les actions conduites en 2012 par le Cluster Lumière affichent un bilan satisfaisant compte tenu des prévisions initiales.

Les missions de montage de projets collaboratifs de recherche, développement et de démonstration, l'accompagnement des PME vers l'innovation, l'échange de bonnes pratiques permettent de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité, de générer de la croissance et des emplois dans l'agglomération et d'améliorer le rayonnement de la filière Rhône-Alpes en France et en Europe.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions pour 2013 s'inscrit dans la continuité par rapport aux actions conduites en 2012. Il portera, notamment sur :

- *l'animation des groupes projets collaboratifs marché/innovation* : afin de favoriser l'émergence de projets collaboratifs : organisation de 12 réunions de groupes projets, détection de 5 nouveaux projets, montage opérationnel de 2 projets,
- *le soutien à l'innovation technologique* : l'animation du comité recherche et développement LED, l'accompagnement des entreprises à la caractérisation et à l'expertise, notamment à travers PISEO, l'organisation de 8 ateliers techniques ("choix des Leds", "les capteurs dans la gestion de l'éclairage", etc.), l'organisation d'une soirée innovation,
- *l'approfondissement du travail de structuration du projet de Technopôle de la lumière* : définition d'une feuille de route scientifique, sensibilisation des partenaires, définition d'un modèle économique, quantification des besoins,
- *la mise en réseau et le développement commercial des entreprises* : la diffusion prévue de 10 newsletters (sous une nouvelle présentation), de 18 flash info et génération Led (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du Cluster, l'enrichissement du site internet (référencement, inscription en ligne, etc.),

- *la promotion du Cluster aux niveaux national et international* : la participation au salon Lumiville, au forum LED, au village des partenaires de la Fête des Lumières, le développement de la communication, presse et média (dossiers de presse, conférences de presse, plaquettes de présentation, etc.),

- *le développement à l'international* : la promotion à l'international du Cluster (construction du réseau, accueil de délégations étrangères, interclustering), l'accompagnement des entreprises (missions collectives sur des salons, veille marché, soutien à la prospection et à l'implantation via le "club export").

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2013 est présenté ci-dessous :

Charges prévisionnelles	Montant (en €)	Ressources prévisionnelles	Montant (en €)
Programmes d'actions		Communauté urbaine de Lyon	50 000
projet collaboratif et innovation	143 400	Conseil Régional	279 960
veille technologique et développement économique	45 200	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et les membres fondateurs	262 000
communication et éclairage Cluster	79 200	produits du Cluster (cotisations, missions export, plateforme grappe)	122 240
promotion nationale et internationale	148 400		
Structure permanente			
charges de personnel	277 000		
frais de fonctionnement	21 000		
Total	714 200	Total	714 200

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2013.

Le montant de la subvention accordée par la Communauté urbaine s'élevait à 50 000 € en 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P02O1576.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.